

République française

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de
Locoal-Mendon du 29 Juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil.



Date de convocation

22/06/2026

Présents : M. MAJOU Jean-Maurice, Mme GUYOMARD Élodie, Mme HONORÉ Fanny, M. LE GRAS Yann, Mme LE DELAIZIR Camille, M. TOULLIOU Romain, Mme AGNIEL Caroline, M. BÉVAN Brendan, Mme CONAN Sonia, Mme DAUBERT Émilie, M. GOURMAND Daniel, Mme GROUHEL Sandra, M. GUÉGAN Pascal, M. GUHUR Mickaël, Mme JEHANNO Karine, Mme KERVADEC Corinne, M. LE HEN Pierrick, M. MAGÈS Igor, Mme MILLAREC Nathalie, Mme TESSIER Christelle, M. TILLY Pierre-Louis, Mme BELLEC Karine, M. LE BARON Gilles, Mme LE LIBOUX Anne-Catherine, M. SÉVILLER Erwan, M. HUMPHRY Laurent.

Excusé : M. BOUBÉE Pierre-Xavier (procuration à Mme Élodie GUYOMARD)

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 26 Procuration : 1 Votants : 27

Délibération n°2026-52	Fixation des tarifs périscolaires
-----------------------------------	--

La Commission Éducation, Enfance-Jeunesse et Avenir, en date du 01/06/2026, a examiné les tarifs en vigueur concernant les services périscolaires, l'alsh et la restauration.

La Commission propose une revalorisation des tarifs de 1% (voir tableau en pièce-jointe) pour tenir compte de l'inflation, ayant augmentée les charges de fonctionnement des services, et propose d'aligner le 1/4h de garderie périscolaire sur le 1/4h de garderie alsh.

La grille tarifaire est portée en annexe du présent document.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Éducation, Enfance-Jeunesse et Avenir en date du 01/06/2026,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **DE VALIDER** les tarifs tels que proposés par la Commission Éducation, Enfance-Jeunesse et Avenir et présentés ci-après ;
- **D'INDIQUER** que ces tarifs seront applicables à compter de la rentrée de Septembre 2026 ;
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La Secrétaire de séance,

Karine JEHANNO

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.

Le Maire,

Jean-Maurice MAJOU



TARIFS Accueil périscolaire à compter du 1er sept 2026

	QF < 701	QF entre 701-1000	QF entre 1001-1200	QF > 1200	Communes extérieures
1/4h enfants	0,44 €	0,47 €	0,49 €	0,54 €	0,58 €
Tarif unique goûter accueil périscolaire	0,68				
Tarif spécial 8h40/8h45	0,00				
Tarif 1/4h au-delà de 18h45 tout QF	5,99 €				

TARIFS Restauration à compter du 1er sept 2026

	QF < 1000*	QF entre 1001-1200	QF > 1200	Communes extérieures
Tarifs repas enfants	1,00 €	3,82 €	3,92 €	3,96 €
Au-delà de 1 manquements à l'obligation de préinscription pour une période allant de vacances scolaire à vacances scolaires (pas de réservation ou annulation non justifiée)	6,20 €			

*tarif appliqué uniquement aux repas en période scolaire

Le tarif social à 1€ sera maintenu sous réserve de reconduction de l'aide versée par l'Etat

Tarifs repas adulte	6,20 €
---------------------	--------

TARIFS Accueil de loisirs à compter du 1er sept 2026

Mercredi et Vacances	tarif solidaire (CCAS)*	QF < 701	QF entre 701-1000	QF entre 1001-1200	QF > 1200**	Communes extérieures
1/2 journée sans repas (matin ou après-midi)	1,10 €	3,10 €	4,05 €	4,63 €	5,28 €	8,97 €
repas enfants		3,82 €	3,82 €	3,82 €	3,92 €	3,96 €
Garderie (1/4h)		0,44 €	0,47 €	0,49 €	0,54 €	0,58 €
Supplément Les activités nécessitant un transport en bus et une entrée payante		2,30 €	3,47 €	4,05 €	4,63 €	5,78 €
Tarif pénalité/jour en cas d'absence non signalée, en supplément de la facturation (1/2 j, journée)		5,25 €				

*tarif social ou solidaire (1,10€ sous conditions (CCAS)

**dont enfants scolarisés à LM mais habitant à l'extérieur

TARIFS Espace Jeunes à compter du 1er sept 2026

	tarif solidaire (CCAS)*	QF< 701*	QF entre 701-1000	QF entre 1001-1200	QF>1200	Communes extérieures
Adhésion (accès à l'espace jeunes)		21,61 €	22,77 €	23,34 €	23,93 €	27,39 €
Activités avec prestataire dont le coût est compris entre 5€ et 10€	1,10 €	3,10 €	4,05 €	4,63 €	5,28 €	8,97 €
Activités avec prestataire dont le coût est compris entre 10€ et 20€		3,43 €	7,51 €	8,68 €	9,91 €	14,76 €
Activités avec prestataire dont le coût est supérieur à 20€		5,74 €	10,98 €	12,72 €	14,53 €	20,53 €
Tarif pénalité/jour en cas d'absence non signalée, en supplément de la facturation (1/2 j, journée)		5,25 €				

*tarif social ou solidaire (1,10€ sous conditions (CCAS)
service de navette gratuite

TARIFS Séjours à compter du 1er sept 2026

	QF< 701	QF entre 701-1000	QF entre 1001-1200	QF>1200	Communes extérieures
coût journée/enfant séjour < 35€	16,29 €	17,34 €	17,87 €	18,39 €	24,17 €
coût journée/enfant séjour compris entre 35,01€ et 55€	23,12 €	24,17 €	24,69 €	26,57 €	31,52 €
coût journée séjour compris entre 55,01€ et 75€	32,05 €	33,62 €	35,20 €	36,77 €	46,72 €
coût journée/enfant séjour compris entre 75,01€ et 95€	38,35 €	40,99 €	42,56 €	44,66 €	49,91 €
coût journée/enfant séjour compris entre 95,01€ et 115€	42,04 €	45,19 €	47,29 €	49,91 €	55,17 €

Participation CAF (VACAF et PASS COLO)